

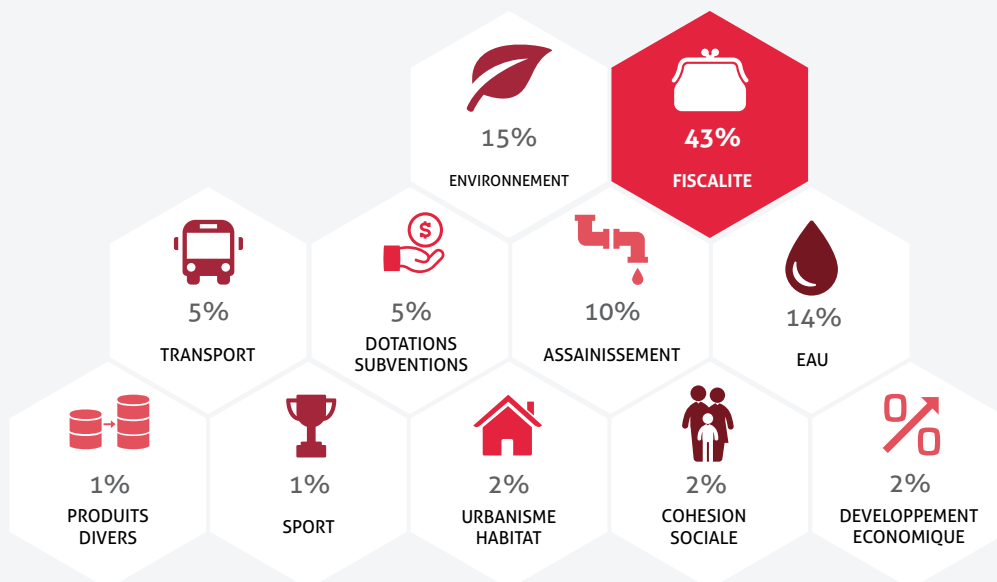
BUDGET 2019 : LES PROJETS SE CONCRÉTISENT SUR LE TERRAIN



Il y a quelques semaines, le conseil communautaire a voté à l'unanimité les budgets primitifs 2019. Ils portent une marque très claire : permettre la réalisation des projets travaillés depuis plusieurs années, et ce dans de multiples domaines.

- **Réduire le volume de déchets produits** : la CCMM met en œuvre un plan de prévention. Objectif : donner des solutions simples aux habitants pour produire moins de déchets. La tarification incitative, opérationnelle depuis le 1er janvier, est un outil.
- **Centre aquatique** : dernière phase du chantier, pour une ouverture à l'automne 2019. Un équipement phare pour la qualité de vie des habitants de Moselle et Madon. Le budget est conforme aux prévisions : 16 millions d'euros hors taxes, avec environ 2 millions d'euros de subventions.
- **Aménagement du carrefour devant la Filoche** : les entrées de Chaligny et de Neuves-Maisons, au cœur de Moselle et Madon, vont changer de visage. Démarrage des travaux cet été, jusqu'au printemps 2020.
- **Développement économique** : le parc d'industries Moselle rive gauche est mis en concession et redécoupé pour proposer des parcelles plus petites, mieux adaptées à la demande des entreprises. Le port de Neuves-Maisons va enfin être valorisé, grâce à un partenariat entre la CCMM, des coopératives agricoles et un fabricant de béton. Dès 2020, les entreprises pourront utiliser la voie fluviale depuis Neuves-Maisons pour leurs expéditions ou leurs approvisionnements.
- **Eau potable** : des conduites seront posées pour relier Richardménil à la nouvelle station de potabilisation. Un enjeu de sécurisation de la commune, et un moyen de réduire les achats d'eau à des fournisseurs extérieurs.
- **Très haut débit** : la CCMM et les communes contribuent à raison de 100 € par prise au projet Losange, porté par la région Grand Est, qui va d'ici 2023 déployer la fibre optique auprès de l'ensemble des habitants et entreprises.
- **Fiscalité** : la TEOM baisse ! En 2019, les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sont inchangés. Pour encourager les habitants dans leur effort de prévention et de tri, les élus ont décidé de baisser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : de 11.5% en 2018, elle passe à 10.5% en 2019.

D'où vient l'argent ? (répartition pour 100 euros)



Où va l'argent ? (répartition pour 100 euros)

